Une source méconnue de l'histoire des Habsbourg Le *Testament politique* de Charles V, duc de Lorraine¹

FERENC TÓTH

Le Testament politique de Charles duc de Lorraine et de Bar, un recueil de pensées et de recommandations pour le gouvernement intérieur et extérieur de la Monarchie des Habsbourg, rédigé en 1687 sous le nom de Charles V de Lorraine, fut publié pour la première fois en 1697 à Lipsic (Leipzig) et à Cologne. Cet ouvrage fortement lié aux événements du règne de Léopold I^{er} connut des publications ultérieures ainsi que des traductions qui le rendent même de nos jours accessible sur le marché des livres anciens. Malgré sa large présence dans les grandes bibliothèques européennes, ce texte à caractère politique ne suscita pas beaucoup d'échos parmi les experts en la matière. En dépit de son titre clair, la question de l'identité de l'auteur de ce document fit couler beaucoup d'encre et les catalogues des bibliothèques en gardent toujours les résultats des controverses bibliographiques des siècles précédents. Dans notre étude, nous essayerons de présenter ce texte méconnu à travers la vie du duc de Lorraine, son auteur présumé, par les différentes éditions et surtout replacé dans le contexte des événements historiques qui étaient à l'origine de sa genèse.

Pour la meilleure compréhension des choses, il convient de rappeler le contexte historique lorrain ainsi que la brève biographie de l'auteur présumé du Testament. Le XVIIe siècle correspondait en Lorraine à une période de troubles et de l'affaiblissement totale de la puissance ducale. En 1624, un problème de succession survint avec la mort du duc Henri II sans héritier mâle. Avant de mourir il maria sa fille aînée, Nicole, à son cousin Charles de Vaudémont qui devaient régner par la suite. Néanmoins, une découverte du testament du duc René II sema la trouble dans la situation, car il affirmait que la couronne ducale ne pouvait se transmettre que de mâle en mâle. Il en résulta que le successeur légitime était François de Vaudémont, le père de l'époux de Nicole, qui renonça aussitôt au pouvoir en faveur de son fils qui commença à gouverner seul sous le nom de Charles IV. Son comportement imprévisible et l'attachement à l'Empereur du duc Charles IV provoquèrent l'hostilité de la France dont les troupes occupèrent en 1633 les états de Charles IV qui abdiqua au profit de son frère et participa à la guerre de Trente Ans dans l'armée impériale. En 1641, il réussit à récupérer ses états par le traité de Saint-Germain-en-Laye, mais il dut accepter le protectorat français et renoncer à l'alliance impériale. Peu après il recommença le combat contre la France jusqu'à la fin de la guerre. Plus tard, profitant des troubles de la Fronde, il reprit la guerre et menaça même Paris en 1652. Après la chute de la Fronde, il fut arrêté et transfé-

¹ Cette étude a été préparée avec le soutien du projet scientifique « Lendület » Sainte Couronne de Hongrie (2012–2017) de l'Institut d'Histoire du Centre de Recherches en Sciences Humaines de l'Académie Hongroise des Sciences.

ré à l'Alcazar de Tolède d'où il sortit en 1659, mais ne récupéra ses états qu'en 1661 par le traité de Vincennes. Son caractère belliqueux ne laissa pas de paix à la France de Louis XIV qui finit par occuper de nouveau le duché en 1670 qui resta dans sa main jusqu'au traité de Ryswick (1697). Après la mort de Charles IV, survenue en 1675, son neveu Charles-Léopold-Nicolas-Sixte de Lorraine lui succéda officiellement comme duc titulaire de Lorraine (Fig. 1).²



Figure 1 : Charles V Duc de Lorraine, Généralissime des Armées de l'Empereur. [ÖNB-Bildarchiv]

Charles V de Lorraine fut le fils de Nicolas-François de Vaudémont et Claude de Lorraine qui s'enfuirent en 1634 en Italie, puis à Vienne. Comme la Lorraine était occupé par les troupes françaises, le jeune homme vécut à Vienne dans la cour

² Henry Bogdan, La Lorraine des ducs. Sept siècles d'histoire. Paris 2005, 162-188.

de l'Empereur Léopold Ier qui lui donna une formation digne d'un futur souverain. Ensuite, il partit avec son père à Paris où il passa quelques années dans la cour royale. Peu avant sa mort, le duc Charles IV conclut un traité avec Louis XIV, le traité dit de Montmartre (le 6 février 1662), par lequel il lui remettait ses duchés tout en s'en réservant la souveraineté nominale jusqu'à sa mort. Profondément déçu du comportement de son oncle et du roi de France, le jour suivant, le jeune Charles de Lorraine quitta définitivement Paris et après quelques tentatives avortées de regagner ses états, il s'engagea au service de l'Empereur. La guerre s'alluma alors entre l'Empire des Habsbourg et l'Empire ottoman ce qui promit au jeune prince lorrain de 21 ans une formidable occasion de se distinguer comme ses illustres ancêtres dans le combat contre les infidèles.³ Il participa à la bataille de Saint-Gotthard, le premier août 1664, où il se distingua selon les témoignages historiques. En 1675, il fut nommé généralissime des armées impériales et prit aussi le titre de duc de Lorraine et de Bar, car son oncle était mort la même année (Fig. 1). Toutes les puissances européennes le reconnurent comme tel, à l'exception de la France, qui occupait les duchés à cette époque. Il en résulta son surnom : le duc sans duchés. En septembre 1683, il contribua à la libération de la ville de Vienne avec le roi Jean III Sobieski. Ensuite, il mena plusieurs campagnes dans la Hongrie occupée par les Turcs et se distingua dans la reconquête de ce pays. En 1686, il réussit à reprendre la ville de Bude, il ouvra ainsi la voie rapide devant une campagne victorieuse qui chassa les Turcs de la Slavonie et de la Transylvanie. En 1687, le duc Charles V assista à Presbourg au couronnement de l'archiduc Joseph comme roi de Hongrie. Le duc de Lorraine y suivit la cour avant de regagner Innsbruck, chef-lieu de son gouvernement du Tyrol. Il avait fait une visite à l'Empereur Léopold pour prendre congé de lui. L'entrevue se tint le 29 décembre. Le duc remit à l'empereur un mémoire manuscrit dont il était l'auteur avec la recommandation de le lire attentivement, de le faire lire à Joseph et aux membres de la famille impériale. Le mémoire était intitulé : Testament politique de Charles, duc de Lorraine et de Bar, en faveur du roi de Hongrie et de ses successeurs arrivant à l'Empire.

La première édition du *Testament politique* fut parue en 1696 à Leipzig dans l'atelier d'un certain George Weitman. Le philologue Anatole de Montaiglon, après avoir examiné le papier et les caractères, considéra celle-ci comme une publication réalisée très probablement en France. L'ouvrage fut réédité l'année suivante sous le nom du même typographe et aussitôt une nouvelle impression vit le jour à Cologne. Dans tous les cas, le texte était précédé d'une introduction, ou Avertissement dans le texte, et de nombreuses notes qui présentent un intérêt primor-

³ Stéphane GABER, Et Charles V arrêta la marche des Turcs... Un Lorrain sauveur de l'Occident chrétien. Nancy 1986, 19–26.

⁴ Anatole de Montaiglon, Introduction. Dans : Testament politique du duc de Lorraine. Edition nouvelle précédée d'une notice bibliographique, Paris, octobre 1866, 11.

⁵ Testament politique de Charles, duc de Lorraine et de Bar, déposé entre les mains l'Empereur Leopold à Presbourg le 29. Novembre 1687, en faveur du Roy d'Hongrie et les Successeurs arrivant à l'Empire. Cologne 1697.

dial aux chercheurs. Quelques décennies plus tard, en 1749, ce document fut incorporé dans le second tome du *Recueil des testamens politiques* publié chez la maison d'éditions Zacharie Chatelain à Amsterdam avec des textes d'auteurs aussi célèbres que le cardinal de Richelieu et l'abbé de Saint-Pierre. En 1760, une nouvelle édition séparée et commentée fut publiée à Ratisbonne. Enfin, la dernière réédition du *Testament politique* date de 1866 par les soins d'Anatole de Montaiglon qui y prépara une introduction scientifique fort utile.

L'identité de l'auteur commença à fasciner les esprits dès la parution de l'ouvrage. Un extrait de la lettre du 3 janvier 1697 de Bayle à l'abbé Dubos nous renseigne déjà sur les hypothèses autour du véritable auteur du Testament politique du duc Charles de Lorraine : « Le Testament politique du duc de Lorraine a paru d'abord ici de l'édition de France. On l'a réimprimé ensuite. Manifestement c'est une pièce supposé, et quelques spéculatifs s'imaginent que M. le cardinal de Furstemberg en est l'auteur. Il pouvoit mieux écrire en françois, ils l'avouent ; mais ils prétendent que, pour mieux se déguiser, il a donné un tour dur et latinisé à ses périodes »9 L'éditeur scientifique de l'ouvrage ne manqua pas de corriger Pierre Bayle dans une note en attribuant ce livret à l'abbé de Chèvremont. 10 Le nom de l'abbé de Chèvremont resta si fortement attaché à l'ouvrage que Voltaire, en s'attaquant à l'auteur déguisé du Testament du cardinal Richelieu, reprocha à l'abbé de Chèvremont dans Le Dictionnaire philosophique de prêter sa plume au duc de Lorraine. Dans son Essai sur les mœurs il plaça cet ouvrage dans le rang des mauvais ouvrages falsifiés : « C'est ainsi que nous avons eu les testaments du maréchal de Belle-Isle, du cardinal Alberoni, du duc de Lorraine, des ministres Colbert et Louvois, du maréchal de Vauban, des cardinaux de Mazarin et de Richelieu »11 La correspondance publiée de Voltaire fait état de son mépris des testaments politiques factices, y compris celui du duc de Lorráine. Dès le 29 janvier 1739, dans une lettre écrite à Pierre-Josephe Thoulier d'Olivet, Voltaire se doutait de la crédibilité de tels ouvrages : « Dites-moi en quelle année le testament prétendu du c. de Richelieu commença

⁶ Recueil des testaments politiques du Cardinal de Richelieu, du Duc de Lorraine, de M. Colbert et de M. de Louvois divisé en IV volumes. Tome II. Amsterdam 1749, 261–384.

⁷ Testament politique de Charles duc de Lorraine et de Bar, déposé entre les mains l'Empereur Leopold à Presbourg le 29. Novembre 1687, en faveur du Roi d'Hongrie et de ses Successeurs arrivans à l'Empire, avec des remarques. Ratisbonne 1760.

⁸ Testament politique du duc de Lorraine. Edition nouvelle précédée d'une notice bibliographique. Paris, octobre 1866.

⁹ Œuvres diverses de Mr. Pierre Bayle, professeur en philosophie, et en histoire, à Rotterdam, Tome IV. La Haye 1737. 726.

^{10 «} Cet ouvrage est de l'abbé de Chevremont, Lorrain de Nation ; et qui avoit été sécrétaire de Charles V de Lorraine. Cet abbé est auteur de plusieurs autres livres anonimes, savoir, de la Connoissance du Monde, de l'Histoire de Kemiski, et du Détail de la France qu'on imprima en Hollande en 1695, sous le titre de La France ruinée par qui et comment. Il est aussi l'auteur du Christianisme éclairci sur les differends du tems en matiere de Quiétisme etc. Amst. 1700. In 8. et de l'Etat actuel de la Pologne, 1702. in 12 » Idem.

¹¹ VOLTAIRE, Essai sur les mœurs. In : Œuvres complètes de Voltaire, Tome IV. Paris 1823, 513.

à paraître. J'ai de bonnes preuves, que ce testament n'est pas plus de lui que le testament de Colbert, de Louvois, du duc de Lorraine Charles V et tant d'autres testaments ne sont de ceux à qui on en fait honneur. Celui qu'on attribue à Richelieu est comme tous les autres, plein de contradictions »¹² Le philosophe s'indigna également sur la falsification des auteurs des testaments politiques dans un mémoire intitulé Des mensonges imprimés et du Testament du cardinal de Richelieu publié en 1749 : « On n'a pas moins été trompé au Testament de Charles V, duc de Lorraine ; on a cru y reconnaître l'esprit de ce prince ; mais ceux qui étaient au fait crurent y reconnaître M. de Chèvremont, qui le composa »¹³ L'affaire des testaments politiques intriguait le philosophe même à la fin de sa vie, comme sa lettre du 2 mai 1776 adressée à un destinataire inconnu en témoigne : « Nous avons eu depuis les testaments du duc de Lorraine, de Colbert, de Louvois, d'Alberoni, du maréchal de Belle-Isle, de Mandrin. Parmi tant de héros je n'ose me placer ; mais vous savez que l'avocat Marchand a fait mon testament, dans lequel il a eu la discrétion de ne pas même insérer un legs pour lui »¹⁴

La mauvaise opinion de Voltaire largement répandue par la diffusion des œuvres dans le monde cultivé non seulement discrédita en quelque sorte cet ouvrage, mais confirma l'idée que l'abbé de Chèvremont en était l'auteur. Pourtant le bibliographe Jean-Christophe Mylius, bibliothécaire d'Iéna mit en question cette thèse dès 1740 dans son inventaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. 15 Il s'appuyait sur l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé Discours sur ce qui s'est passé dans l'empire au sujet de la succession d'Espagne. L'Allemagne menacée d'être bientôt réduite en monarchie absolue, si elle ne profite de la conjoncture présente pour assurer sa liberté (s. l. 1711) qui l'attribuait au comte de Strattmann. Le bibliographe Jacques Lelong reprit cette thèse et consacra même une entrée détaillée au testament politique de Charles de Lorraine dans sa Bibliothèque historique de la France. 16 Le père Lelong écarta la possibilité d'une contribution de l'abbé de Chèvremont à ce travail qui n'avait pas les connaissances et la compétence pour la rédaction d'un tel ouvrage politique. Il y cita en français l'auteur anonyme du Discours sur ce qui s'est passé dans l'empire... à ce sujet : « Il m'a dit tant de particularités sur la manière de dont ce prétendu testament lui étoit tombé entre les mains, que je n'ai nulle peine à croire que, s'il n'est pas du prince dont il porte le nom, il doit être d'un très-habile ministre de l'Empereur (en marge : M. de Straatman¹⁷) ; mais, de quelle main qu'il soit parti, on ne peut disconvenir qu'il ne renferme toutes les vues

¹² VOLTAIRE, Correspondance, tome II. Paris 1977, 71.

¹³ VOLTAIRE, Des mensonges imprimés et du testament politique du cardinal de Richelieu. In : Œuvres de Voltaire, tome 24. Paris 1792, 380.

¹⁴ VOLTAIRE, Correspondance, tome XII. Paris 1988, 527.

¹⁵ Johann-Christoph Myllus (sous la dir.), Bibliotheca anonymorum et pseudonymorum detectorum... T. I, Hamburg 1740, 719–720.

¹⁶ Jacques Lelong (sous la dir.), Bibliothèque historique de la France, tome III, Paris 1771, 601.

¹⁷ Voir sur sa vie : Brigitte Kuczynski, Theodor Heinrich Altet von Stratman. Ein deutscher Diplomat des 17. Jahrhunderts. Diss. Phil. Basel 1934.

secrètes et toute la politique de la Maison d'Autriche » 18 Par ailleurs, l'idée d'attribuer le *Testament* à Theodore Heinrich Altet von Strattmann venait de sa traduction allemande publiée en $1760.^{19}$

Le comte d'Haussonville, grand historien de la Lorraine française, consacra toute une partie de son ouvrage à la question de l'authenticité de cet ouvrage. Après avoir dépouillé les archives du Ministère des Affaires Etrangères, il découvrit une copie manuscrite du testament avec un mémoire explicatif qu'il trouva authentique. D'après nos recherches aux Archives Diplomatiques de la Courneuve, nous avons réussi à identifier le manuscrit en question. Il s'agit d'une copie du testament politique de Charles V sans les notes explicatives de l'éditeur. Par ailleurs, nous avons trouvé d'autres copies manuscrites du testament. Notamment, un exemplaire avec des notes identiques avec les premières éditions de l'ouvrage est conservé dans le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France. A Vienne, dans la Bibliothèque Nationale Autrichienne, nous avons également trouvé une autre copie annotée de la même époque qui avait appartenu à un certain colonel Gröller. Notons ici, que la version manuscrite mise au net de la traduction allemande du testament se trouve également dans la même bibliothèque.

Après ces quelques remarques bibliographiques sur la question de l'identité de l'auteur – sans vouloir nous inscrire dans ces controverses séculaires – nous nous proposons de présenter le contenu de l'ouvrage. Le texte publié en 1697 commence par un avertissement qui présente l'intérêt du texte et les circonstances de sa publication. Après une évocation du génie de l'ancien grand capitaine, l'auteur oppose quelques idées contraires sur sa personne afin d'illustrer la situation contradictoire de la cour de Vienne à son égard. Il cite également les débats du feu duc avec Herman de Bade, l'ancien président du *Hofkriegsrat* par lesquels il explique l'échec de la campagne de 1684 à Bude. Il en résulta le souhait de Charles de Lorraine de se retirer aux Pays-Bas en tant que gouverneur. Finalement, ce fut l'intervention personnelle de l'Empereur qui réussit à convaincre le duc à continuer

¹⁸ MONTAIGLON, voir note 4, Introduction... III-IV.

¹⁹ Vorrede des Übersetzers. In: Politisches Testament des Herzogs Karl zu Lothringen und Baar, Wien 1760.

²⁰ Joseph D'Haussonville, Histoire de la réunion à la France, Tome III. Paris 1857, 373-374.

²¹ Paris, Archives Diplomatiques de La Courneuve (ci-devant Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Paris), série Correspondance Politique Lorraine 45 Testament politique de Charles duc de Lorraine et de Bar... 156f–216f.

²² Paris, Bibliothèque Nationale de France (BNF), Ms Fr 8683 Testament politique de Charles duc de Lorraine et de Bar...

²³ Wien, Österreichische Nationalbibliothek (ÖNB), série Cod. Ser. n. 3229 Testament politique de Charles V., Duc de Lorraine et de Bar... (avec remarque : Von der Hand meines seeligen Vatter Gröller, Oberst.)

²⁴ ÖNB, voir note 23, série Cod. Ser. n. 3228 Politisches Testament des Hertzogs Carl (V.) zu Lothringen und Baar, Groß-Vatern Sr. jetzt regirenden Kays. Majt., welches derselbe zu Presburg am 29. November 1687 dem Kayßer Leopold zum Unterrichte für den König in Hungarn Joseph und deßen Nachfolger am Reich übergeben.

la conduite de ses armées qui lui permit la reprise de Bude en 1686 et la victoire près de Mohács²⁵ l'année suivante. D'après l'éditeur inconnu, ce fut pendant l'hiver entre ces deux campagnes que Charles V commença à rédiger un texte adressé à l'Empereur avec l'aide des intellectuels de son entourage. La version finale du testament politique déposé au cabinet de l'Empereur au mois de novembre fut terminée pendant son séjour en Transylvanie et comportait encore des parties inachevées. Il fut conservé dans le cabinet de l'Empereur où l'éditeur anonyme travaillait alors et copia ce texte en secret et au péril de sa vie. Cette introduction constitue avec les notes ajoutées un cadre dont la fonction principale est de prouver l'authenticité du texte.

Le texte proprement dit du Testament politique comporte des constatations politiques concernant la situation générale de l'Europe tout en proposant des projets d'action afin de consolider la puissance des Habsbourg en Autriche et en Hongrie. La première observation porte sur l'avenir du trône d'Espagne. D'après l'auteur, une succession allait s'ouvrir en Espagne à la mort prochaine de Charles II, problème qui préoccupait les puissances européennes depuis la fin des années 1660.26 Dans cette situation, le texte propose aux Habsbourg de renoncer à cette couronne et de concentrer leurs efforts sur leurs territoires d'Europe centrale, notamment sur la Couronne de Hongrie dont l'hérédité venait d'être proclamée par les ordres hongrois à la Diète de Presbourg. Il en résulte une proposition de transformer la Hongrie en un Électorat profitant de la même suggestion de la principauté de Nassau : « A la proposition que fait Nassau d'un neuvième Electorat en faveur d'un Protestant sous le pretexte de secours present, il faut observer que son parti luy suggere là-dessus de plus longues veuës ; mais si on signe la ligue, il ne faut pas manquer d'accepter sa proposition, en prenant occasion de proposer à son execution l'élection du Roy d'Hongrie en Roy des Romains, & la faire suivre de la proposition²⁷ bien conçûë d'un dixième Electorat en faveur de la Hongrie, en pretextant la necessité qu'il y a pour l'Allemagne en corps de faire entrer en commerce perpetuel avec elle une nation belliqueuse, & par la communication de la quelle il y aura plus d'intelligence entre les deux peuples, agissans dans la guerre contre leur énnemi commun »28

Cette proposition avait des avantages bien sensibles. Pour les princes allemands, envers lesquels l'auteur du *Testament* se montrait très critique, ce projet signifierait une participation plus active dans les guerres contre les Turcs. Comme les princes étaient souvent remuants et insubordonnés, il les fallait d'abord en quelque sorte « épuiser insensiblement sous prétexte de gloire & de conquête » afin de les

²⁵ Il s'agit de la bataille de Nagyharsány (le 12 août 1687).

²⁶ Cf. Jean Bérenger, Une tentative de rapprochement entre la France et l'Empereur. In : Revue d'histoire diplomatique (oct.-déc. 1965), 1-24.

²⁷ Elle avoit esté sugg(e)rée par feu le Comte de Straatman, Chancelier Aulique ; luy-même conseillée par un bon connoisseur sur les affaires politiques d'Allemagne & d'Hongrie. (Note de l'éditeur)

²⁸ Testament politique de Charles duc de Lorraine et de Bar. Leipzig 1697 (dorénavant : Testament), 10.

« réduire en gouverneurs de province, comme en France ». Dans cette perspective, il était tout à fait intéressant de profiter des Hongrois, ennemis naturels des Allemands : « Le dernier (avantage F. T.), de pouvoir se servir de l'antipathie des Hongrois avec les Allemands, pour lâcher ceux-là aux trousses de ceux-cy, & leur Roy à leur tête enfoncer l'Allemagne, & la reduire par conqueste en Monarchie ; ce qui s'operera toujours plûtost & plus surement par la force ouverte, que par politique ; mais il faut aller plus lentement dans le ménagement de ce dernier projet »²⁹ L'objectif de cette politique devait être l'hérédité de la couronne impériale aux Habsbourg et l'abolition de la Diète de Ratisbonne.

En ce qui concernait les territoires italiens de l'Espagne, l'auteur proposa d'y placer comme souverain l'archiduc Charles, notamment comme roi de Naples. La manière de dominer ces territoire devait être ici aussi le principe de divide et impera, cette fois-ci par l'introduction des Allemands : « il faut faire couler des Allemands dans le Royaume de Naples, en Sicile, & dans le Milanois, assez pour pouvoir y prendre pied & s'assurer de n'en pouvoir être chassez par les Nationnaires. Il faut tant par les quartiers d'hyver, que par les taxes des Feudataires de l'Empire, ou les épuiser insensiblement, ou les obliger à quelque soulevement, duquel on prendre occasion de les châtier severement, & d'affermir plus fortement dans leurs Etats, que dans ceux des autres. L'exemple effrayara une nation faineante & sans experience, on en viendra enfin à bout, & ce n'est qu'après quelques années de cette épreuve qu'il faut instaler l'Archiduc Charles Roy de Naples & Seigneur du reste des Etats Espagnols en Italie, afin d'avoir déja de quoy l'y maintenir par la force, quand on en fera la declaration »30 De même, la République de Venise devait être réduite afin que la Maison d'Autriche pût établir des flottes dans l'Adriatique.³¹ Enfin, la puissance du pape devait être réduite « au seul Domaine de la Ville de Rome » et la cour de Vienne devait réunir des savants docteurs démontrant la nullité des excommunications en matière politique.

L'objectif principal de la politique de l'Empereur devait être la réduction de la puissance de la France. Pour y arriver avec succès, l'auteur encouragea l'idée d'une grande alliance avec l'Angleterre et avec la Hollande « sous l'appas du commerce & de liberté de conscience » et provoquer par la une hostilité entre la France et les Pays-Bas qui pouvait permettre aux Impériaux d'intervenir plus librement sur le Rhin. De même, il était indispensable d'abolir les alliances que la France avait avec les Suisses et les Grisons, les principales forces militaires au service du roi Très Chrétien, ainsi que « toute alliance & tout traité particulier d'aucun membre de l'Empire avec la France ». D'autre part, il proposa aussi d'intéresser le Portugal, par la succession d'Espagne, la Suède, au détriment du Brandebourg, et la Pologne, dans le cadre d'une coopération militaire contre les Turcs et en éloignant le parti

²⁹ Testament, voir note 28, 13.

³⁰ Testament, voir note 28, 17-18.

^{31 «} on pourra les reduire à leurs Lagunes, & à devenir tout au plus une Republique comme Dantzic, ou comme Geneve, qui n'ont rien du tout hors l'enceinte de leurs murailles » Testament, voir note 28, 22.

français du trône de ce pays. Au lieu de chercher la guerre ouverte avec la France, les deux frères descendants des Habsbourg, le roi Joseph et l'archiduc Charles, devaient suivre cette politique d'alliance afin d'atteindre leur but ultime : la diminution de la puissance française en Europe. Pour certains penseurs de l'époque cette tendance signifiait un nouveau déséquilibre européen et la reprise de l'ancien projet de Charles Quint d'établir une monarchie universelle européenne. 32

Le chapitre suivant traite sur le fonctionnement du conseil secret composé de trois membres, un Italien, un Flamand et un représentant des États héréditaires, et présidé d'un prince de la Maison de Lorraine. Notons ici que cette structure était probablement empruntée du système de conseil privé du duché de Lorraine qui fut adapté au milieu multinational des États de l'Empereur. 33 Le même type de conseil fut prévu pour les États italiens. Le bon fonctionnement du conseil devait être assuré par le rabaissement des ordres dans les pays gouvernés et par un réseau d'espions implanté dans les cours européennes. D'une manière générale, le texte recommandait d'éloigner le clergé régulier du gouvernement : « Il n'est pas à propos d'introduire de la Moinerie dans ces deux Cours, c'est un genre d'hommes qui n'a jamais fait de bien à Souverain, & qui n'est destiné qu'à leur faire du mal. Si on m'en vouloit croire, il n'y auroit jamais de ces gens d'Eglise du bas vol, qu'un simple Chapelain pour dire la Messe, lequel mangeroit & coucheroit ailleurs, tant il est peu seur d'avoir à vivre parmi des gens qui profitent de tout ce qu'ils voyent, pour devenir ce qu'on ne veut pas qu'ils sçachent, & qui sçavent presser l'autre sexe, pour achever d'apprendre par sa foiblesse, ce qu'ils n'ont pas pû approfondir par leurs fausses découvertes : moins il y a de Pretres & de Moines dans une famille, plus l'idée de la Religion s'y conserve-t-elle ; la paix y est plus assurée, & le secret plus impenetrable »34

Dans la partie concernant les finances, l'auteur nous présente des idées particulièrement modernes. Tout d'abord, il insista sur l'élargissement des impôts et des taxes sur toutes les couches sociales, sans exceptions et sans privilèges. Ensuite, il souligna l'importance des grandes manufactures de l'État dont il proposa la fondation de trois spécialisées sur des branches industrielles différentes à Prague, à Bolzano et à Vienne. En tant que bon mercantiliste, il voulait favoriser le commerce et amasser non seulement de l'argent dans le pays, mais aussi les artisans et créateurs étrangers, en particulier les Français. Afin de favoriser les investissements intérieurs, il élabora un projet d'emprunt des sujets à taux fixe pour créer des capitaux nécessaires pour le développement du pays. Il attacha une importance particulière aux mines de Hongrie qu'il voulait rendre plus rentables par un arrange-

³² Reinhold ROLLER, Das Politische Testament Karl's V. von Lothringen von 1687. In : Historische Zeitschrift 48, (1882) 89.

³³ Wien, Haus-, Hof- und Staatsarchiv (HHStA), Lothringisches Hausarchiv (LHA) 73: Extrait des registres tome I. Memoires des choses principales arrivées dans les affaires de Lorraine depuis 1668 tirés des registres de Mr. l'abbé Le Begue conseiller et secrétaire d'Etat de S.A.S. et laissées à Mr. Le Begue de Chantreynne son frère, 6f.

³⁴ Testament, voir note 28, 63-64.

ment avec la noblesse hongroise. Ses plans de réformes ne s'arrêtaient pas là : il préconisa l'abolition du servage et l'amélioration du niveau de vie des démunis. Enfin, il exhorta les Habsbourg d'attirer sur leurs terres « tous les philosophes qui donneront des preuves assurées de quelque singularité dans toutes les parties de la Physique, afin de s'attirer ce qu'il y a de plus excellent dans l'Europe »³⁵ ce qui signifierait aujourd'hui un *knowledge-based society*. La partie traitant sur les réformes de la justice essaie de rendre le système judiciaire plus simple et plus efficace par la diminution du nombre des procès.

Le cinquième chapitre prend en considération les réformes à introduire dans les affaires militaires. Le but des réformes était de former une armée forte et efficace qui pouvait égaler et même surpasser l'armée française de Louis XIV.³⁶ Dans cette partie, en tant que bon disciple de Montecuccoli, l'auteur insiste sur l'importance de l'argent dans la constitution de l'armée ce qui confirme aussi ses propos sur les finances ci-dessus. Il propose la formation d'une armée permanente de 20 mille soldats répartis dans six ou huit brigades selon les nationalités des soldats (Hongrois, Italiens, Lorrains, Flamands, Allemands etc.) ce qui accentue davantage ses théories sur les caractéristiques des nations européennes. Tout en soulignant les avantages des militaires français dans le brassage des éléments différents dans cette armée internationale, l'écrivain défend de « mêler d'etrangers parmi les Lorrains » ce qui renforce le rôle éminent et séparé des régiments lorrains de l'armée impériale.³⁷

Afin de favoriser le perfectionnement des sciences militaires, il préconisa la fondation d'une Académie de mathématiques, certainement dans la perspective de former des officiers des armes savantes (artillerie et génie). Pour la défense des frontières militaires des confins hongrois, il proposa l'emploi des milices suisses. Dans le débat séculaire autour des principes du mérite et de la naissance dans la carrière militaire, il semblait favoriser le premier et proposa même aux jeunes aristocrates de faire leur apprentissage dans des régiments de fortune. Par ailleurs, il s'opposa ouvertement à la corruption et du gaspillage des officiers. A propos de l'argent enfin, l'auteur ajoutait que, pour un prince régnant, il était indispensable de savoir se procurer de l'argent et qu'il fallait absolument disposer de l'argent nécessaire pour la campagne suivante dès le mois d'octobre de l'année précédente afin de fournir les magasins à partir des produits des manufactures de l'État pour le mois

³⁵ Testament, voir note 28, 79.

^{36 «} C'est la conduite que j'ay toûjours davantage admirée dans l'oeconomie de cette Couronne qui a mis ma famille à l'aumône, & qui m'a rendu avanturier. Il ne faut pas seulement l'imiter, mais il est aisé de la surpasser, même de l'y supplanter, en éloignant des défauts qu'elle y a laissé, le plus grand desquels est de ne point donner d'entré assurée, ou de methode réguliere pour avancer la fortune des soldats de service, qui cause toutes les desertions françoises » Testament, voir note 28, 86.

³⁷ Voir à ce sujet : Alain Petiot, Un héritage du duc Charles V. Les régiments lorrains dans l'armée impériale, In : Renate Zedinger/Wolfgang Schmale (Hg.), Franz Stephan von Lothringen und sein Kreis, Jahrbuch der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des achtzehnten Jahrhunderts 23, Bochum 2009, 51–60.

de janvier. Autre point fort du projet de réformes militaires était la construction d'un « hôpital double », c'est à dire un hôpital pour les malades et un hospice pour les invalides. En tant que défenseur du principe du mérite il encourageait l'avancement des officiers sans partialité et en bonne répartition afin de leur assurer une carrière honorable. Il souligna l'importance du service de renseignement secret par l'emploi constant des espions et de l'exécution des paiements dans l'armée par des employés fiables. Enfin, il accordait une importance primordiale à l'élevage des chevaux pour les besoins de l'armée en proposant la création des haras et la défense de la sortie des chevaux du pays.

A la fin du Testament, un chapitre supplémentaire fut ajouté dont le sujet porte sur les affaires extérieures et la diplomatie. Cette partie, selon le témoignage du texte, y fut ajoutée en mai 1688. Dans un premier temps, l'auteur prévoyait la fin de l'hégémonie française dans un avenir proche en suivant les principes politiques extérieurs. Une fois de plus, il insiste sur la primauté du principe du mérite sur celui de la naissance dans les emplois politiques. Au niveau institutionnel, il proposa la création d'une Académie politique composée de treize membres choisis en fonction de leur mérite. Ce collège de spécialistes devait fonctionner d'une manière stricte et secrète. L'esprit du corps de fonctionnaires fut prévu pour les diplomates aussi. Le nouveau système consistait aussi en l'envoi des ambassadeurs adaptés aux cours des différentes puissances toujours accompagnés d'un diplomate en second qui devait les soutenir et contrôler en même temps. Le choix de ces personnes y fut déterminé en fonction des caractéristiques des différentes nations ce qui fait de Charles de Lorraine quasiment un précurseur de la méthode culturaliste dans les relations internationales. Ce corps de conseillers ainsi établi pouvait être un réservoir de bons serviteurs d'État fidèles à leur souverain ainsi qu'une ressource de connaissance sur les différents pays étrangers.

Évidemment, certaines propositions de l'auteur furent suivies par les successeurs de l'Empereur Léopold I^{er}. La politique de la monarchie autrichienne envers l'Espagne en témoignait après la guerre de Succession d'Espagne. De même, les conquêtes en Italie semblaient confirmer les principes du *Testament politique*. De cette manière, Charles VI s'installait dans le Milanais et confia la Toscane à François de Lorraine après la guerre de Succession de Pologne. Probablement, c'étaient les idées concernant les affaires religieuses de la pensée de Charles V qui eurent une influence bien durable sur la politique des Habsbourg. La méfiance envers les ordres ecclésiastiques, notamment les Jésuites, et les idées éclairées de Marie-Thérèse et de Joseph II avaient vraisemblablement des racines remontant à l'époque de leur ancêtre lorrain.³⁸

Le *Testament politique* de Charles de Lorraine tire ses origines de l'époque des grands projets de réorganisation et de modernisation de la Hongrie reconquise sur les Turcs vers les années 1687–1688. Parmi ceux-ci le plus important et

³⁸ Jacques Charles-Gaffiot, Charles-Alexandre de Lorraine, un prince en sa maison, Puteaux 2012, 147–149.

le plus connu fut incontestablement le plan du cardinal Léopold Kollonich (*Das Einrichtungswerk des Königreichs Ungarn*) composé en 1688.³⁹ La diète de Presbourg en 1687 avait un rôle primordial dans la genèse des projets parce qu'elle créa une nouvelle situation par l'établissement de la monarchie héréditaire au profit des Habsbourg et par l'abolition du droit d'insurrection de la noblesse hongroise. A cette période, une commission fut chargée de réorganiser le royaume de Hongrie libérée des Turcs. Plusieurs projets furent alors élaborés en Autriche concernant cette nouvelle situation. Au moins trois plans de réorganisation de la Hongrie furent rédigés en 1688 : 1) un projet du palatin Esterhazy intitulé *Informatio*, 2) un plan préparé par la commission, le soi-disant *Einrichtungswerk* hongrois, 3) et le plan de réorganisation du cardinal Kollonich.⁴⁰ Le *Testament politique* de Charles de Lorraine pouvait probablement s'inspirer des idées qui circulaient alors, comme celles sur l'économie et les finances, mais il émergea dans cette littérature comme une œuvre complètement à part entière.

L'influence du texte était bien sensible dans les décennies suivantes. Par ailleurs, plusieurs autres ouvrages s'inspiraient du nom du célèbre chef d'armée pour éclairer les grandes questions politiques européennes. Un ouvrage anonyme intitulé L'ombre de Charles V duc de Lorraine, consultée sur l'état présent des affaires de l'Europe fut publié à Cologne dès 1694 chez Pierre Marteau. Cet ouvrage polémique qui critiquait surtout la politique de Louis XIV utilisait la biographie du duc pour obscurcir l'image de la France. Même les auteurs français, se servaient du nom du duc défunt, tout ne lui rendant hommage, pour souligner l'injustice de la cause de la Ligue d'Augsbourg. Le quatorzième dialogue de La Pierre de touche politique d'Eustache Le Noble en était un exemple bien évident. Au début du XVIII siècle, un autre manuscrit apocryphe circulait en Europe dont le titre évoquait bien le sujet du texte de l'ouvrage de Charles V: Testament politique relatif à l'auguste Maison d'Autriche, Justice de l'Empereur Léopold I et de Derniers conseils ou Testament politique d'un ministre de l'Empereur Léopold I et les seiners de Rein-

³⁹ Jean BÉRENGER (éd.), Cardinal Léopold KOLLONICH, Le plan de réorganisation de la Hongrie (1688). Das Einrichtungswerk des Königreichs Ungarn. Paris 2011.

⁴⁰ J. Bérenger (éd.), Cardinal Léopold Kollonich, Le plan..., voir note 39, 37.

⁴¹ Voici un extrait de l'introduction de l'ouvrage : « Que dis-je, toute la terre le regrette à l'exception de la Cour de France, qui a de coutume de se réjouir de la perte des grands hommes, & qui afin de parvenir à son but se sert toûjours de moyens violens, pour avancer la mort de ceux qui s'opposent au torrent de son usurpation » L'ombre de Charles V duc de Lorraine, consultée sur l'état présent des affaires de l'Europe. Cologne 1694, 4.

⁴² Philippe Hourcade, Entre Pic et Rétif. Eustache Le Noble (1643-1711). Paris 1990, 237.

⁴³ Il y a trois exemplaire de ce manuscrit dans le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France: BNF, Ms Fr 14621 Testament politique relatif à l'auguste Maison d'Autriche; BNF, Ms Fr 14622 Testament politique; BNF, NAF 4265 (E 1057 L) Testament politique (de l'Empereur Joseph II) + Tableau chronologique des Empereurs d'Allemagne de la Maison d'Autriche.

⁴⁴ Derniers conseils ou Testament politique d'un ministre de l'Empereur Léopold I^{er}, Rotterdam 1705.

hold Roller, il s'agit d'un texte très probablement falsifié dont l'auteur s'inspirait des pensées du *Testament* de Charles de Lorraine. 45

Dans les années 1730, les tensions autour du mariage de l'archiduchesse Marie-Thérèse et François-Étienne de Lorraine ainsi que la reconnaissance étrangère de la Sanction pragmatique de la Maison d'Autriche reprirent les idées du Testament politique. L'auteur anonyme d'un pamphlet intitulé Testament politique pour les interests du Corps Germanique publié en 1735 fustige les idées absolutistes tirées de l'ouvrage du duc de Lorraine ainsi que la croissance de la puissance des Empereurs : « Maîtres d'établissemens très-considérables en Italie ; possesseurs de presque tout un côté de la Mer Adriatique, inattaquables du côté de la Hongrie, depuis que la Paix de Carlowitz a éloigné les Frontières de l'Empire Ottoman ; absolus presque dans le Nord, par l'effet que nous voyons de leurs Alliances avec la Russie; s'étendant, par les Païs-Bas, jusqu'à l'Océan; les Empereurs n'ont plus qu'à travailler à se rendre despotiques en Allemagne, & nous serons bient-tôt dans la classe de nos voisins qui adorent, pour ainsi dire, le joug Monarchique auquel ils sont soumis depuis plusieurs siècles; nos Princes ne seront plus que de simples Gouverneurs de Provinces, n'exerçans plus sans leurs propres Etats Patrimoniaux qu'une autorité précaire, n'ayant plus, pour ainsi dire, de Sujets, & ne voyant plus dans la personne des Empereurs que des Maîtres accoûtumez à commander, & plus encore à être obéis »46 Dans un autre pamphlet, répondant à ce dernier, l'auteur évoqua l'intervention des troupes russes en Allemagne en 1716 comme une preuve de l'emploi de ces idées : « C'étoit sans doute l'objet de l'Auteur du Testament de 1687, quand il conseille aux Empereurs : d'épuiser insensiblement les Princes d'Allemagne en les incitant à la Guerre, & de s'asseurer de la Pologne en la rendant même héréditaire & absolument monarchique. Ce conseil n'étoit pas même alors aussi dangereux à donner qu'il l'est aujourd'hui à suivre, puisque la Moscovie ne formoit point encore une puissance capable de porter au dehors un corps de troupes redoutables. Si donc les affaires de Pologne pouvoient nous intéresser en quelque maniere, ce ne pouvoit être que pour empêcher le succès de l'Election d'un de nos membres, pour le soutien duquel cependant on nous fait sacrifier nos vies & nos biens. De quel œil devons-nous regarder par conséquent l'entrée des Moscovites, qui ne sont que les instrumens de l'exécution de cette maxime du Testament Politique faite en 1687 ? »⁴⁷ A cette époque, l'écrivain protestant Jean Rousset de Missy (1686–1760) consacra plusieurs pages au Testament politique dans son ouvrage intitulé Les intérêts présens et les prétensions des puissances de l'Europe où il appela son auteur un « Prophète en Politique, puisqu'une partie de ce qu'il a écrit, est déjà arrivé à la lettre ».48 Malgré l'intérêt de son titre, l'ouvrage fit très peu d'écho dans le public

⁴⁵ ROLLER, Das Politische Testament..., voir note 32, 85-88.

⁴⁶ Testament politique pour les interests du Corps Germanique, Hambourg 1735, 7-8.

⁴⁷ Lettre à l'auteur du Testament Politique, pour les interests du corps germanique, Hambourg 1735, 7–8.

⁴⁸ Jean Rousset de Missy, Les intérêts présens et les prétensions des puissances de l'Europe, Tome I. La Haye 1741, 100.

hongrois. Nous pouvons néanmoins soupçonner qu'il influença quelque peu deux ouvrages homonymes de la littérature d'opposition. Il s'agit d'une part du *Testament politique et moral* du prince Rákóczi, publié en 1751⁴⁹, et d'un ouvrage sous le nom de Joseph II attribué au comploteur jacobin Ignace Martinovics.⁵⁰

Au terme de cette présentation du Testament politique de Charles de Lorraine, nous pouvons constater que malgré les incertitudes des circonstances de la genèse de cet ouvrage, il existe un large consensus parmi les historiens concernant l'influence du texte sur le gouvernement des Habsbourg. En effet, la politique extérieure impériale du début du XVIIIe siècle ainsi que le gouvernement du duc François III, l'Empereur François Ier descendant direct de Charles V de Lorraine, et sa femme Marie-Thérèse d'Autriche semblaient bien adopter certains principes du Testament. Le lien entre son texte et les décisions impériales reste néanmoins flou et caché. Au-delà des prophéties politiques, économiques, diplomatiques et militaires, ce texte connut surtout une vogue dans l'historiographie française qui en fit parfois un texte fondamental de la politique des Habsbourg. Paradoxalement, les historiens autrichiens et hongrois, n'accordaient pas d'importance à ce traité souvent considéré comme un ouvrage apocryphe d'inspiration française. Très probablement, des recherches historiques et philologiques permettront un jour d'avoir plus de renseignements sur ce Testament politique plein d'idées intéressantes et modernes.

⁴⁹ Voir l'édition critique de cet ouvrage : Béla Köpeczi/István Borzsák/Ilona Kovács (éd.), Testament politique et moral du prince François II Rákóczi, Budapest, 1984.

⁵⁰ Testament politique de l'Empereur Joseph Second, Roi des Romains (2 vol.), Vienne 1790.